



PREFET DES VOSGES

**DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DE LA COHESION SOCIALE ET DE  
LA PROTECTION DES POPULATIONS**

SECRETARIAT GENERAL ~ RESSOURCES HUMAINES

**Arrêté n° 2016-2131 du 23 août 2016  
portant renouvellement des membres du comité médical départemental**

Le Préfet des Vosges,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

- VU le Code de la Santé Publique ;
- VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires, et notamment ses articles 6 et 12 ;
- VU le décret du 19 février 2015 nommant M. Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUTS, préfet des Vosges ;
- VU l'arrêté du premier ministre du 29 avril 2016 nommant M. Michel POTTIEZ, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations des Vosges à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2016-1253 en date du 27 mai 2016 portant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire à M. Michel POTTIEZ directeur à la DDCSPP des Vosges ;

- VU l'arrêté préfectoral n° 2016-1389 en date du 24 mai 2016 portant délégation de signature à M. Michel POTTIEZ directeur de la DDCSPP ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2013-2302 du 01 octobre 2013 portant renouvellement des membres du comité médical départemental ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2016-0631 du 01 avril 2016, fixant la liste des médecins agréés de l'administration ;
- VU la circulaire n° 1711 du 30 janvier 1989 relative à la protection contre les risques maladie et accidents de travail ;

Sur proposition du Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup> :** Les médecins, dont les noms suivent, sont nommés membres du comité médical départemental, pour une durée de trois ans, à compter de la date de signature du présent arrêté :

#### MEDECINE GENERALE

##### TITULAIRES

- M. le Dr. BAROUKEL Jean 88000 EPINAL – 17 rue du Capitaine Roos
- M. le Dr. DURUPT Francis 88000 EPINAL – 108 Faubourg d'Ambrail
- M. le Dr. FLEURY Mario 88000 DOGNEVILLE – 30 rue des Jardins
- M. le Dr. MALONDRA Daniel 88200 REMIREMONT  
16 avenue Julien Méline

##### SUPPLEANTS

- Mme le Dr. ALEXANDRE MarieClaude 88380 ARCHES – 24 rue de la Colombiere
- M. le Dr BEGIN Jean-Pierre 88140 CONTREXEVILLE  
119 rue Gaston Thomson
- M. le Dr. BLUCHE Francis 88100 SAINT DIE – 32 rue Dauphine
- M. le Dr EDGARD Patrick 88500 MIRECOURT – 10 rue Clémenceau

- M. le Dr. JEANPIERRE Alain
- M. le Dr SCHMIDT Hervé

88160 RAMONCHAMP 3 rue de Breuches  
88410 MONTHUREUX- SUR-SAONE  
40 rue du Château

## CARDIOLOGIE

### TITULAIRES

- M. le Dr. CHEVRIER Jacques
- M. le Dr LEMOINE Claude

88000 EPINAL – Polyclinique  
La ligne bleue – 09 avenue du Rose Poirier

88300 NEUFCHATEAU  
20 avenue de la Division Leclerc

## GYNÉCOLOGIE

### TITULAIRE

- M. le Dr. OREFICE Jacques

88000 EPINAL – Clinique arc-en-ciel  
11 avenue du Rose Poirier

## NEUROLOGIE

### TITULAIRE

- M. le Dr. HUTTIN Bernard

88021 EPINAL Cedex  
centre hospitalier Émile Durkheim

## OPHTALMOLOGIE

### TITULAIRE

- Mme le Dr. ABRY Florence

88000 EPINAL – maison de santé Saint Jean  
31 rue Thiers

## PNEUMO-PHTISIOLOGIE

### TITULAIRE

- M. le Dr. MARANGONI Eric

88100 SAINT-DIÉ  
26 rue du Nouvel Hôpital

## PSYCHIATRIE

### TITULAIRES

- Mme le Dr. MORDASINI Marylène
- M. le Dr. SCHANG Alain

88507 MIRECOURT Cedex  
centre hospitalier Ravenel BP 199  
88000 EPINAL – 149 rue des Soupirs

## RHUMATOLOGIE

### TITULAIRE

- M. le Dr. GRANDHAYE Philippe

88000 EPINAL – 07 avenue Victor Hugo

**Article 2 :** Le Président du comité médical départemental sera élu parmi les membres médecins généralistes visés dans la liste ci-dessus.

**Article 3 :** Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture et Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Épinal, le 24 AOUT 2016

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation,  
La Secrétaire Générale de la Préfecture,



Claire WANDEROILD

Délais et voies de recours :

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication*



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES VOSGES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE  
LA COHESION SOCIALE ET DE LA  
PROTECTION DES POPULATIONS  
Secrétariat Général

**Arrêté n° 2053 du 22 AOÛT 2016**  
**portant modification de la composition de la Commission de Réforme des agents de la**  
**Fonction Publique Territoriale des collectivités affiliées et non affiliées au Centre de Gestion**  
**des Vosges**

Le Préfet des Vosges,  
Chevalier de la légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

- Vu le Code Général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu le Décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;
- Vu le Décret n° 89-229 du 17 avril 1989 relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- Vu le Décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales ;
- Vu le Décret n° 2008-1191 du 17 novembre 2008 relatif aux commissions de réforme et au comité médical supérieur dans la fonction publique de l'Etat, dans la fonction publique territoriale et dans la fonction publique hospitalière ;
- Vu le Décret du 19 février 2015 nommant Monsieur Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUTS, Préfet des Vosges ;
- Vu l'arrêté ministériel du 04 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- Vu la circulaire interministérielle du 13 mars 2006 relative à la protection sociale des fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps complet ou à temps non complet contre les risques maladie et accidents de service ;

- Vu la circulaire interministérielle du 30 juillet 2012 relative aux modalités de transfert des secrétariats des comités médicaux et des commissions de réforme vers les centres de gestion pour les collectivités affiliées ;
- Vu l'arrêté n° 2013-1162 du 25 avril 2013 portant transfert du secrétariat du comité médical et de la commission de réforme au centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale des Vosges ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2013-2302 du 1<sup>er</sup> octobre 2013 portant renouvellement des membres du comité médical départemental ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°563/2015 du 18 février 2015 portant constitution de la commission de réforme pour les collectivités territoriales affiliées au centre de gestion de la fonction publique territoriale des Vosges ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°907 du 29 mars 2016 portant modification de la commission de réforme pour les collectivités territoriales affiliées et non affiliées au centre de gestion de la fonction publique territoriale des Vosges ;

*Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale de la préfecture,*

**Arrête :**

**Article 1er :** La Commission Départementale de Réforme des agents des collectivités territoriales affiliées et non affiliées au centre de gestion de la fonction publique territoriale des Vosges est composée comme suit :

**I - Président**

Titulaire :

Madame Elisabeth GRASSER  
Vice-présidente du Centre de Gestion des Vosges

Suppléants :

Monsieur Jacques BRUNET  
Maire délégué d'ONCOURT

Monsieur Michel BALLAND  
Président du Centre de Gestion des Vosges

**II – Composition du corps médical**

**MEDECINS GENERALISTES**

Titulaires :

Docteur BAROUKEL Jean  
Docteur DURUPT Francis  
Docteur FLEURY Mario  
Docteur MALONDRA Daniel

Suppléants :

Docteur ALEXANDRE Marie-Claude  
Docteur BLUCHE Frédéric  
Docteur JEANPIERRE Alain

**MEDECINS SPECIALISTES :**

*Médecin en chirurgie orthopédique et  
traumatologique agréé titulaire :*

Docteur CHARPENET Rémy

<i>Médecin en gynécologie agréé titulaire :</i>	Docteur OREFICE Jacques
<i>Médecin en neurologie agréé titulaire :</i>	Docteur HUTTIN Bernard
<i>Médecins psychiatres agréés titulaires :</i>	Docteur MORDASINI Marylène Docteur SCHANG Alain
<i>Médecin rhumatologue agréé titulaire :</i>	Docteur GRANDHAYE Philippe

Pour les autres spécialistes, il sera fait appel en tant que besoin à l'un des médecins spécialistes figurant sur la liste des médecins spécialistes agréés pour le contrôle médical des fonctionnaires.

### **III – Formation compétente à l'égard des agents des collectivités et établissements affiliés au centre de gestion de la fonction publique territoriale des Vosges**

#### 1) Les représentants des collectivités

##### Titulaires :

Mme KLIPFEL Elisabeth, Maire de  
CHAMPDRAY

M. CROZAT René, Adjoint au Maire de  
DEYVILLERS

##### Suppléants :

Mme STAPPIGLIA Denise, Maire de  
SAULXURES SUR MOSELOTTE,  
Mme NOEL Sylvie, Adjointe au Maire de  
SAINT BENOIT LA CHIPOTTE

M. HARAUX Jean-Marie, Conseiller  
Municipal à DOMPIERRE  
M. BERNARD Daniel, Maire de  
FIGNEVELLE

#### 2) Les représentants du personnel

##### **CATEGORIE A**

##### Titulaires :

M. LEONET Frédéric (CFDT)

M. BEGEL Jean-Pierre (SNDGCT)

##### Suppléants :

M. MARTIN Vincent (CFDT)  
Mme LEVOLLANT Anne-Bénédicte (CFDT)

Mme MENGIN Julia (SNDGCT)  
M. JEANDEL Fabien (SNDGCT)

##### **CATEGORIE B**

##### Titulaires :

Mme KINZELIN Marie-Chantal (CFDT)

##### Suppléants :

M. DAGNET- GONANO Éric-Olivier (CFDT)  
Mme CRIER Martine (CFDT)

Mme DIDIERJEAN Dominique (FAFPT)

M. DELAURENT Alain (FAFPT)

### **CATEGORIE C**

Titulaires :

M.VIRY Rémi (CFDT)

Suppléants :

M. DIEUDONNE John (CFDT)

M. LUSIER Hervé (CFDT)

Mme GILBAY Joelle (FAFPT)

M. ZANCHETTITA Florent (FAFPT)

M. OUGER Emmanuel (FAFPT)

## **IV – Formation compétente à l'égard des agents du Conseil Départemental des Vosges**

### 1) Les représentants de la collectivité

Titulaires :

M. FAIVRE Philippe, Conseiller  
Départemental, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil  
Départemental,

Suppléants :

Mme GIMMILARO Martine, Conseillère  
Départementale, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente du  
Conseil Départemental,

Mme BOULLIAT Martine, Conseillère  
Départementale,

Mme PRIVAT Caroline, Conseillère  
Départementale, 4<sup>ème</sup> Vice-présidente du  
Conseil Départemental

### 2) Les représentants du personnel

### **CATEGORIE A**

Titulaires :

Mme BERTHELIER Nadine (CFDT)

Suppléants :

Mme DIMOFSKI Sonya (CFDT)

M. VAUTRIN Denis (CFDT)

M. ZAUG Dominique (SNT CFE-CGC)

M. GAUTON Francis (SNT CFE-CGC)

Mme BALTHAZARD Marie-José (SNT CFE-  
CGC)

### **CATEGORIE B**

Titulaires :

Mme VALENTIN Elsa (CGT CD88)

Mme PECHEUR Nadine (SNT CFE-CGC)

Suppléants :

Mme SALOMON Pascale (CGT CD88)

Mme SCHAL Raphaëlle (SNT CFE-CGC)

### **CATEGORIE C**

Titulaires :

Mme MERBOUCHE Mauricette (CGT  
CD88)

Suppléants :

M. POIROT Lionel (CGT CD88)

Mme BIENVENU Dominique (CGT CD88)



Mme VATREY Nicole (SNT CFE-CGC)

Mme DUBOC Béatrice (SNT CFE-CGC)  
M. RENAUT Francis (SNT CFE-CGC)

## **V – Formation compétente à l'égard des agents du Conseil Régional**

### 1) Les représentants de la collectivité

#### Titulaires :

Mme ADAM Anne-Marie, Conseillère  
Régionale  
Mme DEL GENINI Elisabeth, Conseillère  
Régionale

#### Suppléants :

M. GROSSE-CRUCIANI Jordan,  
Conseiller Régional

### 2) Les représentants du personnel

#### **CATEGORIE A**

##### Titulaires :

Mme ARCHES Monique

M. FARDELLI Mario

##### Suppléants :

M. MULLER Philippe

M. RUWET Luc  
Mme SCHUTZ Emilie

#### **CATEGORIE B**

##### Titulaires :

M. KOEHLER Pascal

Mme COCHOIS Sylvie

##### Suppléants :

M. MOUGDON Philippe

M. PALLABOT Cyril  
Mme ILLY Sophie

#### **CATEGORIE C**

##### Titulaires :

M. GUERY Claude

Mme MAILLARD SZULIGA Josiane

##### Suppléants :

M. DUVAL Jean-François  
M. NOEL Francis

M. LAVOISIER Gilles  
M. VILLENA Guillaume

## **VI – Formation compétente à l'égard des agents de la Ville d'EPINAL**

### 1) Les représentants de la collectivité

#### Titulaire :

Mme DEAU Pascale, Adjointe au Député-  
Maire de la ville d'EPINAL

#### Suppléant :

M. Jean-Claude MORETTON, Conseiller  
Municipal de la ville d'EPINAL

2) Les représentants du personnel

**CATEGORIE A**

Titulaires :

Mme GEORGEON Laurence (CFDT)

M. DEMANGE Philippe (CFDT)

Suppléants :

M. MOISAN Patrice (CFDT)

Mme SADION Martine (CFDT)

**CATEGORIE B**

Titulaires :

M. LUTRAND Valentin (CFDT)

M. GUSTIN Emmanuel (FO)

Suppléants :

M. ANDREUX Yves (CFDT)

M. BATAILLE François (CFDT)

M. DIDIER Hervé (FO)

Mme ANY Corine (FO)

**CATEGORIE C**

Titulaires :

M. LUSIER Jérôme (CFDT)

M. BERTRAND Christophe (FO)

Suppléants :

M. BEAUDOIN Edouard (CFDT)

Mme RIBEIRO- NOVO Emilia (CFDT)

M. ANY Alex (FO)

M. TIPHON Frédéric (FO)

**VII – Formation compétente à l'égard des agents de la Ville de SAINT DIE DES VOSGES**

1) Les représentants de la collectivité

Titulaires :

Mme LEGRAND Françoise, Adjointe au Maire de la ville de SAINT DIE DES VOSGES

M. FICHTER François, Conseiller Délégué de la ville de SAINT DIE DES VOSGES

Suppléants :

Mme LECOMTE Marie-France

M. SEYE Ousseynou

Mme CHOBOUT Dominique

Mme PRIVAT Caroline

2) Les représentants du personnel

**CATEGORIE A**

Titulaires :

M. CUNY Jean-Luc (CFDT)

M. GAEL Bertrand (CFDT)

Suppléants :

Mme HOMEL Fabienne (CFDT)

M. SIMON Louis (CFDT)

## **CATEGORIE B**

### Titulaires :

Mme AUBRY Marie- Christine (CFDT)  
Mme HELBLING Catherine (CFDT)

### Suppléants :

Mme KLUFTS Valérie (CFDT)  
Mme PAVIN Delphine (CFDT)

## **CATEGORIE C**

### Titulaires :

Mme VOINSON Sophie (CFDT)  
Mme GEORGES Sylvie (CFDT)

### Suppléants :

Mme FONTANA Mia (CFDT)

## **VIII – Formation compétente à l'égard des agents du SDIS 88**

### 1) Formation compétente à l'égard des Personnels Administratifs et Techniques

#### 1.1 Les représentants de l'établissement

##### Titulaires :

M. SAUVAGE Guy, Conseiller  
Départemental

##### Suppléants :

Mme BEGEL Régine, Conseillère  
Départementale  
M. MARULIER Gérard, Maire de HAROL

M. PIERRE Alain, Maire d'UZEMAIN

Mme KLIPFEL Elisabeth, Maire de  
CHAMPDRAY  
Mme REGENT Mireille, Maire  
d'ATTIGNEVILLE

#### 1.2 Les représentants du personnel

## **CATEGORIE A**

### Titulaires :

M. GASPERIN Gilles

### Suppléants :

M. POIROT Guillaume

## **CATEGORIE B**

### Titulaires :

Mme LAURENT Alice

### Suppléants :

M. LAURENT Joël  
Mme STURER Catherine

Mme JARDIN Valérie

Mme LEONETTI Nathalie  
Mme GALMICHE Armelle

## **CATEGORIE C**

### Titulaires :

Mme KASZUBIAK Nathalie

### Suppléants :

M. LE ROUX Jérôme  
Mme VANIER Valérie

M. VILLAUME Jérôme

M. YGOUT Guillaume  
M. LAPROVOTTE Didier

## 2) Formation compétente à l'égard des Sapeurs-Pompiers Professionnels

### 2-1 Les représentants de l'établissement

#### Titulaires :

M. SAUVAGE Guy, Conseiller  
Départemental

M. PIERRE Alain, Maire d'UZEMAIN

#### Suppléants :

Mme BEGEL Régine, Conseillère  
Départementale  
M. MARULIER Gérard, Maire de HAROL

Mme KLIPFEL Elisabeth, Maire de  
CHAMPDRAY

Mme REGENT Mireille, Maire  
d'ATTIGNEVILLE

### 2-2 Les représentants du personnel

#### **CATEGORIE A**

#### Titulaires :

M. THIOLIERE Frédéric, Commandant

M. PARAYRE Vincent, Commandant

#### Suppléants :

M. AGUIE Gille, Lieutenant-Colonel

M. DUPUIS Thibault, Commandant

M. CRUSSIÈRE Fabrice, Commandant

#### **CATEGORIE B**

#### Titulaires :

M. ERTZBISCHOFF Yvan, Lieutenant hors  
classe

M. BLAVIER Michel, Lieutenant de 1<sup>ère</sup>  
classe

#### Suppléants :

M. HUMBLLOT Alex, Capitaine

M. DIDELOT Joël, Lieutenant hors classe

M. ETIENNE Samuel, Lieutenant de 2<sup>ème</sup> classe

M. CLEMENT Frédéric, Lieutenant de 1<sup>ère</sup>  
classe

#### **CATEGORIE C**

#### Titulaires :

M. THOMAS Sébastien, Caporal

M. BEHR Jérôme, Adjudant

#### Suppléants :

M. GRISE Laurent, Adjudant

M. OHLER Emmanuel, Adjudant

M. DURAND Charles, Caporal

M. POIFOULOT Jérôme, Adjudant

## 3) Formation compétente à l'égard des Sapeurs-Pompiers Volontaires

### 3-1 Les représentants du corps médical

#### Titulaires :

M. le Docteur Vincent BLIME, Médecin-  
Chef

#### Suppléants :

M. le Docteur Philippe CHERRIER, Médecin-  
Chef Adjoint

### 3-2 Les représentants de l'établissement

Titulaires :

M. le Directeur Départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant,  
M. SAUVAGE Guy, Conseiller Départemental,

Suppléants :

M. PIERRE Alain, Maire d'UZEMAIN

### 3-3 Les représentants du personnel

Titulaires :

Monsieur Jean GRANDPRE, Lieutenant de sapeurs-pompiers professionnels, Chef du centre d'incendie et de secours de RAON L'ETAPE

Suppléants :

Monsieur Gérard ROHR, Lieutenant de sapeurs-pompiers professionnels, Chef du centre d'incendie et de secours de RAMBERVILLERS

Représentants du personnel du même grade que celui dont le dossier est examiné :

#### **Médecin colonel**

Titulaires :

Monsieur SCHLIENGER Claude, Médecin colonel de sapeurs-pompiers volontaires, service de santé et de secours médical,

Suppléants :

#### **Infirmière principale :**

Titulaires :

Madame AUBRY Martine, Infirmière principale de sapeurs-pompiers volontaires, service de santé et de secours médical,

Suppléants :

#### **Lieutenant :**

Titulaires :

Monsieur BELAZREUK Lakdar, Capitaine de sapeurs-pompiers volontaires, centre d'incendie et de secours de MIRECOURT,

Suppléants :

Monsieur MUNIER Emmanuel, Lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires, centre d'incendie et de secours de HADOL,

#### **Adjudant :**

Titulaires :

Monsieur THIEBAUT Stéphane, Adjudant-Chef de sapeurs-pompiers volontaires, centre d'incendie et de secours d'UZEMAIN,

Suppléants :

Monsieur HENRY Romuald, Adjudant-Chef de sapeurs-pompiers volontaires, centre d'incendie et de secours de SAULCY SUR MEURTHE,

**Sergent :**

Titulaires :

Monsieur PICARDO Patrick, Adjudant de sapeurs-pompiers volontaires, centre d'incendie et de secours de SAULXURES SUR MOSELOTTE,

Suppléants :

Monsieur PICAUDEZ Didier, Sergent de sapeurs-pompiers volontaires, centre d'incendie et de secours de LIFFOL LE GRAND,

**Caporal :**

Titulaires :

Monsieur THURET Sylvain, Caporal de sapeurs-pompiers volontaires, centre d'incendie et de secours de SAINTE MARGUERITE,

Suppléants :

Monsieur JEANDEL Pascal, Caporal de sapeurs-pompiers volontaires, centre d'incendie et de secours de VENTRON,

**Sapeur :**

Titulaires :

Monsieur ARSLAN Meltem, Sapeur de 1<sup>ère</sup> classe, centre d'incendie et de secours de CHATENOIS.

Suppléants :

Madame MARTIN Marie, Sapeur de 1<sup>ère</sup> classe, centre d'incendie et de secours de GOLBEY.

**Article 2 :** Conformément aux dispositions de l'article 8 de l'arrêté du 04 août 2004, le mandat des représentants des collectivités et établissements publics prend fin au terme du mandat de l'élu, quelle qu'en soit la cause. Le mandat des représentants du personnel prend fin à l'issue de la durée du mandat de la commission administrative paritaire dont ils relèvent. A cet effet, les collectivités tiendront le secrétariat de la Commission de Réforme informé de tout changement dans la composition des commissions. Toutefois, en cas de besoin, notamment en cas d'urgence, le mandat des membres de la commission de réforme peut être prolongé jusqu'à l'installation des nouveaux titulaires.

**Article 3 :** La Commission Départementale de Réforme des agents de la fonction publique territoriale siège au centre de gestion de la fonction publique territoriale des Vosges, 28 rue de la clé d'or à Epinal.

**Article 4 :** Le secrétariat de la Commission de Réforme pour les agents des collectivités territoriales affiliées et non affiliées est assuré par les services du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Vosges.

**Article 5 :** Toutes les dispositions antérieures et contraires sont abrogées.

**Article 6 :** Madame la Secrétaire Générale de la préfecture des Vosges, Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations et Monsieur le Président du centre de gestion, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Epinal, le **22 AOUT 2016**

Pour le Préfet et par délégation,  
La Secrétaire Générale de la Préfecture,

  
Claire WANDEROILD

Délais et voies de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.